

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74 20 janvier 1950

n° 74 20

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 janvier 1950

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro
31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 août 1921 portant organisation du personnel des trésoreries coloniales

Sur la proposition de M. le trésorier-payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — M. Folacci, payeur de 2e classe de la trésorerie, deuxième fondé de pouvoirs, est désigné pour remplir les fonctions de premier fondé de pouvoirs, en remplacement et pendant l'absence de M. Carbonnel, payeur de 1re classe, titulaire de l'emploi et bénéficiaire d'un congé administratif. Art, 2. — M. Grouiller, commis principal de 1er classe, est désigné pour remplir les fonctions de deuxième fondé de pouvoirs, en remplacement de M. Folacci, titulaire de l'emploi, et pour le temps pendant lequel ce dernier sera distrait de son poste. Art. 3. — Le trésorier-payeur et le chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.